PLR
Les Libéraux-Radicaux

Groupe Parlementaire PLRJ

Question écrite no : 2473

Le rapport de la CEP, du 30 août 2005, n'a-t-il servi à rien ?

La démission de M. Daniel Rüegg directeur de l'Hôpital du Jura (H-JU), après seulement six mois de fonction interpelle.
L'intéressé motivant sa décision par le fait d'ingérences inappropriées du Département de la santé dans la direction, donne à l'affaire un caractère politique.
Pour qu'une personnalité de la stature du démissionnaire juge ne plus être à même d'assurer sa mission dans des conditions qui divergent d'avec le profil du poste, on doit admettre la validité des reproches qu'il formule.
Réagissant à la démission du directeur, le ministre ne s'est pas prononcé sur le total de ses allégations.
Dans ces circonstances, il est légitime de s'interroger sur le suivi du Rapport d'enquête parlementaire (CEP) du 5 août 2005. Extrait << l'articulation entre les niveaux politique et opérationnel pose des problèmes de responsabilités réciproques liées aux rapports de pouvoirs...la limite des compétences entre Conseil d'administration et Gouvernement demeure floue... il faut repenser les relations entre l'Etat et son hôpital...>>

Des remarques pertinentes en forme d'incitation à agir dans le sens d'améliorer une situation insatisfaisante auraient-elles été suivies d'effets, comme il se devait, qu'il est hautement vraisemblable que le fonctionnement de l'H-JU en aurait été facilité.

Partant, nous prions le Gouvernement de nous informer en répondant aux questions suivantes :

1° Quelles mesures ont été prises depuis 2005 pour corriger les dysfonctionnements identifiés par la CEP ?

2° La pratique relationnelle entre le Département et H-JU (gestion et administration) a-t-elle respecté les règles procédurales ?

3° Le Gouvernement est-il conscient qu'une réforme du concept cantonal de santé incluant l'utilisation et la gestion des sites hospitaliers du canton ne peut plus être différée ?

L'auteur :
Gérard Brunner

27 janvier 2012